

Contribution au charges du mariages

Par **silvia vargas**, le 11/12/2018 à 22:55

Bon jour. je suis en train de divorce et depuis 18 ans mon mari m'a obligée a a lui donner mon salaire (personne manipulatrice et controlateur = pervers narcissique) il a étai furieux quand mon avocat m'a dit de lui donner que 1/4 de mon salaire: moi=1000 lui=3000. par mois. Il est aller aux tribunal de de grand instance pour demander une contribution aux charges de mariage , alors que je lui donne 250 par mois. il ne vous pas que ça il veut mon salaire complet, bien sur ce pour ce donner la grand vie comment il a fait depuis toujours .A cause de lui je suis de'venu dépressive et il me menace tout le temps de me enferme a l'hospital ou je resterais pour toujours. Notre compte joint est en dépassement de 4000 euros il travaille a la banque et je me suis rendu compte que il sort souvent de l'argent en espèce , j'ai prévenu le conseiller bancaire , mais pas de réponse , mon mari dit que ce son copain .et ce que il me feront payer cet dette a moi ????????

Par **fabrice58**, le 12/12/2018 à 07:42

Bon jour,

quelle est la question, à partir du moment où vous avez un avocat ?

Par **youris**, le 12/12/2018 à 10:23

bonjour,

si vous êtes mariés sous le régime légal, les gains et salaires sont des biens communs et appartiennent à la communauté.

salutations